

Du registre aux délibérations du
Conseil Communal de Morlanwelz a été extrait ce qui
suit :

Administration Communale

Séance du 20 avril 2009.-

de

M O R L A N W E L Z

Réf. cc/09/04/07/JPF.-

ORDRE DU JOUR :

7. Fabrique d'Eglise Saint-Martin – Compte de l'exercice 2008 – Avis.-

Sont présents : MM. FAUCONNIER Jacques, Bourgmestre-Président ;
MOUREAU Christian, DENEUFBOURG Jean-Charles, DEVILLERS François,
ALEV Nebih, FACCO Giorgio, Echevins ;
MM. HUIN Michel, MAIRESSE Marceau, OTLET Paul, BODEUX Bernard, Mme
BILLIET Virginie, MM. MARGUERITE Pascal, MONTERO REDONDO José-
Manuel, Mmes DUPONT-LIGNY Geneviève, DRUART Rose-Marie, GONZALEZ-
MOYANO Astrid, MATYSIAK Carine, MM. DEPASSE Michel, BUSQUIN
Philippe, MATTIA Gerardo, Mme VANDENBRANDE Claudette, MM. STAQUET
Frédéric, HOFF Jean-Marie, BUONOPANE Domenico, Conseillers communaux
et M. BURION Michel, Secrétaire communal.

Le Conseil Communal : en séance publique :

Par cinq voix pour et dix neuf abstentions ;

Emet l'avis qu'il y a lieu le compte de la Fabrique d'Eglise Saint-Martin pour
l'exercice 2008 arrêté par le Conseil de Fabrique le 09 mars 2009 aux
montants ci-après :

RECETTES

- Ordinaires	:	40.262,14.- €
- Extraordinaire	:	4.901,81.- €
TOTAL GENERAL	:	45.163,95.- €

DEPENSES

- Arrêtées par l'Evêque	:	5.968,69.- €
- Ordinaires	:	40.562,19.- €
MALI	:	-1.366,93.- €

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,
(s) M. BURION

Le Président,
(s) J. FAUCONNIER

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,